

Décret

Générale

colonial

Décret n° n°87 Décret du 30 décembre 1930 approuvant le compte définitif des recettes et des dépenses de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1927

n°87

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 décembre 1930

Numéro JO
n° 410 du 31/01/1931

Date du numéro
31 janvier 1931

VISAS

le Président de la République française, Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre des colonies.

Vule décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Vule décret du 18 janvier 1927, approuvant le budget local de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1927,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est approuvé le compte définitif des recettes et des dépenses de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1927, arrêté par le gouverneur en conseil d'administration, en recettes, à la somme de 12.129.675 fr. 45, et en dépenses à la somme de 8.958.556 fr. 62, Art. 2. — Le Président du Conseil, Ministre des colonies, est chargé de l'exécution du présent décret.

gaston doumerguepar le president de la republiquele president du conseilministre des coloniet.steeg